Agric Var N°1 204

COMPAGNIE

D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

Procédés de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires tenue le 22 Janvier 1878

Rapport du Vice-Président et des Directeurs et de l'Auditeur Spécial

ETAT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC

MONTRÉAL
CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222, RUE NOTRE-DAME
1878

Classé - Finances Fe

COMPAGNIE

D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA

Procédés de l'Assemblée Annuelle des Actionnaires tenue le 22 Janvier 1878

Rapport du Vice-Président et des Directeurs et de l'Auditeur Spécial

---

ETAT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE

MONTRÉAL
CIE. D'IMPRIMERIE CANADIENNE, 222, RUE NOTRE-DAME

1878

Procédés de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada tenue le 22 Janvier 1878.

L'assemblée ci-dessus eut lieu conformément aux avis envoyés et publiés au Bureau de la Compagnie, à 1.30 hrs P. M., à laquelle assistait un grand nombre d'Actionnaires. Le fauteuil fut occupé par le Vice-Président. Après la lecture des délibérations de la dernière Assemblée générale annuelle, l'assemblée ajourna à la Salle des Artisans.

Le Président appela l'assemblée à l'ordre et lut le rapport des Directeurs, et proposa sa reception et son adoption, secondé par M. C. H. Champagne. On demanda ensuite le rapport de l'Auditeur Special aux Directeurs, qui fut lu par M. P. S. Ross, ainsi que des états détaillés des affaires et de la position de la Compagnie, et le Vice-Président répéta la même chose en français.

Sur motion du Col. Stevenson, les rapports furent reçus et l'assemblée ajourna à 7.30 P. M.

En se rassemblant à 7.30 P. M., il est proposé que le rapport des Directeurs soit reçu et adopté. Agréé.

Plusieurs résolutions et altérations des Règlements durant l'année dernière furent confirmées, et il fut résolu que le Gérant conjoint et Administrateur fut continué avec tous les pouvoirs nécessaires pour les fins de liquidation.

Un vote de remerciements à M. Desjardins fut proposé, secondé et agréé, accompagné d'expression de confiance de la part de plusieurs Actionnaires, et l'assemblée ajourna.

WM. CAMPBELL,

Montréal, janvier 1878. *Secrétaire.*

RAPPORT

DU

VICE-PRESIDENT ET DES DIRECTEURS

MONTRÉAL, 22 Janvier 1878.

Aux Actionnaires de la
Cie. d'Assurance Agricole du Canada.

MESSIEURS,

Personne plus que les Directeurs de votre Compagnie qui sont restés en charge jusqu'à ce jour, ne regrette l'état de choses que le rapport qui va vous être soumis à l'instant doit établir à vos yeux.

L'état qui vous fut présenté à l'assemblée générale annuelle de 1877 était peu satisfaisant, il est vrai, puisqu'il accusait un déficit de $32,000 sur les opérations de l'année écoulée. Mais tout défavorable qu'il fût, ce rapport ne montrait pas que votre Compagnie fut dans une position plus alarmante que celle de la plupart des Compagnies d'Assurance qui avait fait des affaires au Canada pendant la même période, et n'eût certainement justifié personne de suspendre dès lors les opérations de la Compagnie.

D'après les tableaux fournis par le Directeur-Gérant et certifiés par les auditeurs de la Compagnie, cette dernière, malgré l'étendue des pertes signalées, possédait encore à la date du 31 Décembre 1876 un excédant de $1,441 de l'actif sur le passif à porter au crédit du compte de profits et pertes.

Vos Directeurs avaient d'autant plus de raison de croire que ce rapport était exact, que, outre les déclarations des officiers de cette Compagnie, ainsi que le certificat des auditeurs, ils avaient pour appuyer leur croyance le fait qu'après inspection

de nos affaires, M. le Surintendant des Assurances s'était déclaré satisfait et avait fait un rapport favorable au maintien de la licence accordée par le gouvernement.

De plus, il est utile de remarquer que ce même état fut assermenté par le Président et le Directeur-Gérant le neuf Mars dernier et envoyé au gouvernement suivant les exigences de la loi comme étant le tableau exact des affaires.

Après discussion et adoption de ce rapport, l'élection du bureau de direction eut lieu et les membres sortant de charge furent réélus pour la plupart. Le nouveau bureau se constitua immédiatement et se mit à l'œuvre en prenant pour base de son action les chiffres consignés au rapport qui avait été ainsi présenté.

Il serait inutile pour le moment d'entrer dans le détail des questions qui furent soulevées aux séances du Bureau de Direction, chaque fois qu'il lui fut fourni une occasion de se réunir. Qu'il nous suffise de dire, sans craindre la contradiction, que chacun des Directeurs, autant qu'il lui a été rendu possible de le faire, en assemblée comme au dehors, a travaillé à promouvoir les meilleurs intérêts de la Compagnie et que le concours actif soit du bureau, soit des directeurs personnellement n'a jamais manqué à l'administration de la Compagnie chaque fois qu'on a voulu s'en prévaloir.

Dans les réunions du Bureau de Direction comme dans celui du Comité Exécutif, ils insistèrent énergiquement sur l'économie dans l'administration et sur une surveillance stricte des risques offerts et acceptés par les agents. Et dans chacune de ces circonstances, ils reçurent les assurances les plus positives tant du Président que du Directeur-Gérant que leurs instructions étaient soigneusement suivies.

Vos Directeurs ne craignent pas de le dire, et ils sont en cela soutenus par le résultat de l'investigation qui vient d'en être faite, si votre Compagnie n'avait eu qu'à rencontrer les affaires faites à leur connaissance et avec leur participation ou leur autorisation, elle n'eut pas sans doute évité de subir sa part des lourdes pertes qui ont si profondément affecté les finances des Compagnies d'Assurance en ce pays dans les deux dernières années, mais, toutes obligations rencontrées, le capital de la Compagnie n'en eut pas été affecté ou en tout cas dans une

proportion minime, et nous aurions pu comme les autres assurances continuer sans difficulté les opérations commencées.

Mais le Directeur-Gérant dans le but, s'il faut l'en croire, de mettre la Compagnie en possession de capitaux indispensables pour la transaction des affaires et accroître son importance, se servit de la position qu'il occupait pour faire certaines opérations financières dont l'auditeur chargé de faire une investigation dans son administration vous fera bientôt connaître la nature et le but. Quant aux effets, ils ne sont malheureusement que trop apparents aujourd'hui. Ils sont plus que toutes autres choses la cause de la position critique où se trouve maintenant placée votre société.

Ces transactions, à l'exception de la rétrocession à M. E. H. Goff des bons de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Portland et Boston qui fut opérée d'après les instructions positives des Directeurs, furent toutes faites sans l'autorisation ni le consentement des Directeurs et à leur insu.

L'examen minutieux que M. Ross a fait du livre des délibérations du bureau et des livres de comptes et les rapprochements qu'il a établis entre eux pour rétracer du commencement à la fin les transactions signalées partiellement soit dans l'un ou l'autre de ces livres, a démontré la vérité de l'avancé ci-dessus, et de plus a dévoilé le fait que les Directeurs ont reçu en maintes circonstances des informations qui ne comportaient en aucune manière les faits tels qu'ils s'étaient passés.

Nous ne pouvons terminer ces remarques sans faire allusion à une transaction importante autorisée par vos Directeurs : celle du transport à M. E. H. Goff des actions de 10% en échange de parts entièrement payées. Si cette transaction eut été faite suivant les instructions données et pour rencontrer les fins voulues, elle eût eu pour premier résultat de mettre les finances de la Compagnie dans un état des plus satisfaisants, et en second lieu elle donnait une occasion favorable pour tous ceux qui préféraient un capital complètement payé à des parts plus nombreuses mais seulement en partie acquittées, de satisfaire ce désir.

Le rapport que vous allez entendre vous dira sur la foi de quels renseignements le Bureau de Direction en est venu à

cette décision et comment ses instructions furent suivies par ceux qui étaient chargés de les mettre à exécution.

Dans le mois de Septembre, lors de l'assemblée des Directeurs, M. Goff fit offrir sa démission comme Directeur-Gérant en donnant pour raison de cette démarche l'état de sa santé. Cette démission fut acceptée et M. Geo. H. Dumesnil fut prié d'accepter cette position. M. Dumesnil se rendit à cette demande, mais provisoirement et sans salaire.

C'est pour vos Directeurs un devoir de reconnaître ici les services précieux que ce Monsieur a rendus à la Compagnie pendant les deux mois et demi qu'il a agi comme gérant et de le remercier du concours énergique qu'il a donné à la Compagnie dans la position critique où l'avait laissé son prédécesseur.

C'est dans la même occasion qu'il fut rendu possible d'obtenir des chiffres indiquant l'état réel de nos finances. Ces chiffres fournis par l'auditeur, M. Sowdon, étaient tellement en contradiction avec ceux que vos directeurs attendaient en se basant sur les déclarations réitérées qui leur avaient été faites antérieurement qu'ils nommèrent immédiatement, comme matière d'urgence, un auditeur spécial chargé de faire une investigation complète des affaires de la Compagnie depuis son organisation.

Ils s'assurèrent pour cette fin des services de M. P. S. Ross, de Montréal, dont la réputation d'intégrité et d'habileté maintenant reconnue était une garantie que cet examen ne laisserait aucun doute sur les données de son rapport, et mettrait tout à découvert.

Vos directeurs se mirent à la disposition du gérant et de l'auditeur pour leur donner tout le concours et les renseignements qu'ils étaient en position de leur fournir.

A une réunion des directeurs tenue le 4 décembre, M. Angus, qui pendant les deux dernières années avait été le président de votre Compagnie offrit sa démission motivée par des raisons d'un caractère exclusivement personnel et cessa de prendre part aux délibérations du bureau.

Cette nouvelle démission, jointe à la présentation d'un rapport intérimaire de M. Ross rendu public sur la publication regrettable qui en fut faite alors dans certains journaux, ne laissa plus d'autre alternative à vos directeurs restés au poste que de suspendre immédiatement les opérations de la Compa-

gnie et de faire procéder par les moyens les plus économiques possibles à la liquidation de ses affaires. M. Dumesnil ayant témoigné le désir de se démettre de la position de gérant qu'il occupait, ils nommèrent, comme syndics à cette liquidation, M. Ross et M. W. T. Fish, agent de la Compagnie à la branche de Cobourg depuis sa fondation, vous gardant ainsi le contrôle de vos propres affaires jusqu'à ce que, par le rapport final de l'auditeur, vous fussiez mis en état de décider vous-mêmes des mesures ultérieures à adopter. Ils croient encore après examen de l'état annexé au rapport de M. Ross, que la liquidation *volontaire*, si elle est permise, se fera avec moins de frais, sans plus de délai et de manière à protéger d'avantage les intérêts des actionnaires, tout en rendant égale justice aux créanciers.

Vos directeurs ont, dès le mois de septembre et depuis, fait de nombreuses démarches auprès de plusieurs compagnies d'assurance afin de provoquer des offres pour le transport de nos affaires, soit en bloc ou par le moyen de ré-assurance, mais les conditions qui leur ont été faites, leur ont paru trop onéreuses et ils ne se seraient pas cru justifiables de les accepter.

Il ne reste plus à vos directeurs qu'à vous prier dans votre propre intérêt de faire entrer sans délai les montants dûs sur appels de versements ou autrement afin qu'un règlement prompt des dettes de la Compagnie, éteigne les réclamations présentes, supprime les intérêts à payer et restreigne les frais d'administration et de syndicat.

Vous allez maintenant entendre la lecture du rapport préparé par M. Ross.

Ce sera à vous à déterminer les procédés à prendre lorsqu'après avoir entendu la lecture de ce rapport, vous aurez connu les véritables causes de la suspension de votre Compagnie et de la perte que cette suspension vous fait subir.

(Signé,)

ALPH. DESJARDINS,

Vice-Président de la Cie. d'Assur. Agric. du Canada.

Montréal, 22 Janvier 1878.

RAPPORT DE L'AUDITEUR AUX DIRECTEURS

MONTRAL, 22 Janvier 1878.

Aux Président et Directeurs de la
Cie. d'Assurance Agricole du Canada.

MESSIEURS,

Dans mon rapport *interim* du 6 décembre, je donnais une analyse succinte de la pénible position des affaires de cette Compagnie sans entrer dans toutes les particularités dans la crainte d'émettre des assertions d'une nature injurieuse avant de posséder la preuve irréfutable de leur véracité, et trouvant plusieurs items que je ne pouvais en apparence faire concorder entr'eux, je vous ai alors demandé de me faire la faveur d'attendre pour mon rapport complet que j'eus obtenu la feuille de balance authentique des livres de la Compagnie à laquelle je pourrais appeler en cas de contradiction. Je ne pouvais alors obtenir cette feuille de balance. Je fus confirmé dans les états de mon rapport *interim* par des investigations ultérieures, et je ne vois rien à y rétracter malgré les explications qu'a donné votre ex-gérant dans sa circulaire aux actionnaires.

Dans vos instructions, vous m'avez demandé non-seulement d'auditer les livres de la Compagnie mais d'en réviser toutes les opérations, et en m'ouvrant ce vaste champ, vous êtes en droit d'attendre un rapport complet des transactions et de tous les comptes, et quelqu'en soit le résultat j'ai tâché de remplir ce devoir avec autant de fidélité et d'impartialité que possible.

J'ai un devoir pénible à remplir et j'aurais de beaucoup préféré louer que blâmer aucun de vos officiers. Si dans mon rapport je dis de dures choses, veuillez croire que je n'ai d'autre sentiment que celui du regret et que j'agis contre mon inclination. Je remplis simplement le devoir qui m'est imposé au meilleur de ma connaissance sans crainte ni faveur, et tous mes états seront tirés ou des records de la Compagnie ou appuyés par des extraits d'iceux, ou si je m'en éloigne, par des témoignages extérieurs irrécusables.

Je faisais allusion d[illegible] mon rapport *interim* à la formation de la Compagnie et j[illegible]ais maintenant entrer dans plus de détails. La charte fut obtenue apparemment le 14 juin 1872, mais est restée en suspend pendant un temps considérable. Les minutes de l'assemblée annuelle tenue le 20 janvier 1875 déclarent que la première police fut émise en mai 1874. D'après le régistre des polices de la Compagnie et les retours au Gouvernement les affaires auraient commencé en mars 1874. Je mentionne ce fait par rapport à l'ouverture embrouillée des comptes de la Compagnie que je vous ferai connaître plus loin. On fit en Août ou Septembre 1873 et les mois suivants des efforts actifs pour remplir les intentions de la Charte et organiser la Compagnie en faisant des arrangements avec la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown, N.-Y., Etats-Unis, acceptés par autorisation des Directeurs de votre Compagnie dans une assemblée en date du 12 Mars 1874 et rendus effectifs par acte notarié devant J. S. Hunter, N. P., en date du 28 Avril 1874.

Par cet arrangement votre Compagnie depuis et après le premier jour de Mai 1874 a assumé les risques, agences et affaires de l'autre Compagnie en Canada.

On voit la bâse de cet accord dans l'extrait suivant du livre des délibérations de la Compagnie.

Extrait du Livre des Délibérations de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, Folio 30.

Mémoire de la Ré-assurance des Risques Canadiens de la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown, N.-Y., et achat du droit de leurs affaires en Canada.

Montant des Risques estimé le 1er Mai 1874.....	$30,000,000
Dr.	
Ré-assurance de ces Risques estimée d'après l'expérience antérieure de la Compagnie, à.....	$45,000
Cr.	
Par valeur estimée du droit, comprenant Agence, plan, livres et fourniture générale entre les mains des Agences en Canada.....$25,000	
Comptant par une traite en or sur N.-Y....$20,000	

N. B.—Les pertes annuelles de la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown, N.-Y., en Canada, durant la période qu'elle a fait des affaires ici sur ce montant de risques, se montaient en moyenne à à peu près $30,000, (trente mille piastres). Comme presque toutes leurs polices étaient écrites pour trois ans, il est admis que le montant total des risques d'assurances en aucun temps devrait égaler $30,000,000 à porter pendant dix-huit mois, ou un an et demi, de là, si les pertes en moyenne atteignent $30,000 par année, on doit être sûr en estimant la perte totale sur ces risques à $45,000.

(Signé) E. H. Goff,
Directeur-Gérant.

En autant que je puis voir, les risques en force le 1er Mai 1874 se montaient pour la province de Québec et les provinces Maritimes suivant les Régistres de la Compagnie, à à peu près huit ou neuf millions de dollars, et pour Ontario, suivant les meilleures informations obtenues, à environ quinze millions de dollars, faisant un total d'environ vingt-trois ou vingt-quatre millions. Ne pouvant trouver un des vieux Régistres de Polices, je ne puis vérifier ce montant plus complètement, mais je le crois passablement correct. Dans les retours au gouvernement publiés en 1875 sur les affaires de l'année 1874 ni dans aucun autre retour je ne trouve le montant des risques de la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown lors du transport à la Cie. d'Assurance Agricole du Canada. D'autres parties de subséquents retours au Gouvernements montreraient que le montant pourrait être moindre d'à peu près 24 millions. Cet estimé de 24 à 30 millions apparaît comme le montant reconnu par les parties intéressées dans la transaction entre les deux Compagnies.

Je puis finir mes remarques sur ce sujet en établissant que la perte encourue par les risques transportés a monté en chiffres ronds à environ $74,500.

Il faut se rappeler que M. E. H. Goff a agi comme agent de la Compagnie de Watertown pour la province de Québec avant le transport des affaires à votre Compagnie, et a ainsi continué pendant que cette Compagnie n'avait qu'un intérêt en Canada, c'est-à-dire jusqu'au premier jour de mai 1874. C'est de là

qu'est venue cette complication dans l'ouverture des comptes dont je vous ai déjà parlé. A partir du 1er janvier 1874 jusqu'à la date quelle qu'elle soit, en mars, avril ou mai, que votre Compagnie a exercé le droit de faire toutes les affaires en Canada, M. Goff a généreusement déversé au bénéfice de la Compagnie d'assurance Agricole du Canada, le résultat de ses travaux, profit ou perte, en négociant des assurances, etc., qu'il avait continué à exercer nominalement comme agent de la Compagnie de Watertown. Dans tous les cas, ses transactions comme agent sont entrées dans les livres de votre Compagnie comme partie de ses affaires. Je n'ai aucun doute qu'il était mu par de bons motifs, mais le résultat est tel qu'il en est découlé une perte.

Quand même on n'aurait pas eu l'intention de faire entrer les affaires de cette période comme partie de celles de votre Compagnie, on aurait dû tenir un compte spécial pour ce laps de temps afin de transporter à la fin le profit ou la perte à la partie propre, et en ne le faisant pas on doit s'en rapporter au traitement des comptes de cette période tel que montré ci-après. La Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown n'a pas ainsi traité cette période mais a intitulé ses comptes à M. E. H. Goff en le regardant comme la partie intéressée et non votre Compagnie.

Comme, cependant, votre ex-gérant a cru devoir représenter dans les livres de votre Compagnie que les opérations de cette période étaient celles de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, je n'ai eu d'autre alternative que de les traiter sous ce point de vue. Mais en le faisant, j'objecte à certaines charges payées après janvier 1874, qui étaient des obligations encourues avant cette date soit par la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown ou par M. Goff comme son agent. Je suis d'opinion que ces obligations, dont quelques unes dataient de 1871, n'auraient pas dû être chargées aux affaires d'après le 1er janvier 1874.

Si cependant votre gérant voulait laisser croire qu'il présentait cette portion de ses affaires à votre Compagnie, même en vue du fait qu'elle n'était pas profitable, je crois irréfutable pour personne que votre Compagnie aurait dû bénéficier de tous les avantages qui en découleraient. Je vais donc traiter

cette affaire sous l'impression que j'ai saisi la vraie interprétation de votre ex-gérant, l'état véritable de la tenue des livres de cette période et la vraie position des affaires en général, savoir: que votre ex-gérant a transporté à votre Compagnie les profits ou pertes de ses affaires d'agence durant la période intermédiaire entre janvier et mai 1874. Je refère donc aux deux entrées suivantes qui y ont rapport, savoir:

"La Compagnie d'Assurance Agricole" et "La Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown."

Il y a au Ledger page 37 un compte intitulé "La Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown" étant un mémoire supposé des transactions avec la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown. L'accord entre les deux Compagnies en mars 1874 ne devant prendre effet qu'au 1er mai 1874, et malgré qu'il soit contredit par les livres de la Compagnie, vos directeurs dans leur rapport aux actionnaires le 20 janvier 1875 déclaraient que la première police avait été émanée en mai 1874. En conséquence les primes entre le 1er janvier et le 30 avril 1874 auraient dû appartenir à l'autre Compagnie, moins les dépenses, etc., en rapport avec les affaires et elle aurait dû en recevoir le profit ou en supporter la perte. Le compte n'a pas été traité ainsi, comme je l'ai déjà expliqué au long, mais votre Compagnie est supposée recevoir les primes et payer les charges en donnant crédit pour une portion des recettes (moins une portion des dépenses) à l'autre Compagnie, ce qui, prenant toutes choses en considération a entraîné une perte pour votre Compagnie.

En effet en déduisant les primes d'avril qui couvraient les risques pris subséquemment à l'accord avec la Compagnie de Watertown et dont cette Compagnie ne fut jamais et n'était pas pour être responsable, la Compagnie aurait souffert dans ce compte une perte d'au-delà de $2000 (deux mille piastres).

Si ce compte eût été ouvert comme il eut dû l'être, l'application en eût été contre l'autre Compagnie ou son agent à Montréal, votre ex-Gérant, mais la manière de tenir le compte comme suit dans vos livres a empêché de faire apparaître le résultat direct. Les items en rapport avec les affaires de l'autre Compagnie étant mêlés et alors à peine séparables des dépenses d'organisation de votre Compagnie, il est maintenant

presqu'impossible de présenter un rapport sûr afin d'en montrer un résultat exact.

On pourrait le faire, mais le bénéfice qu'en retirait votre Compagnie n'en balancerait pas le trouble ou la dépense.

Mais ce compte ni aucun autre dans les livres de votre Compagnie ne contiennent un record de toutes les transactions en rapport avec les affaires de cette période, quoiqu'il y ait un autre compte auquel je référerai quand j'aurai fini avec celui-ci.

Je présente un état approximatif de ce que la perte aurait dû amener s'il eût été convenablement tenu, et un examen plus minutieux ne pourrait l'altérer que faiblement pour le pire ou pour le mieux.

Dans ce compte je trouve que la Compagnie de Watertown est créditée pour les primes de Mars montant à $1,546.95, ce qui est annulé par une autre entrée au Débit, et a sa place $1,530.79 sont créditées de nouveau. Le livre du Comptant dit que $1,546.95 furent payées à l'autre Compagnie par la vôtre le 10 Novembre 1874, mais une telle somme ne fut pas payée à l'autre Compagnie en sus, quoique cette somme soit chargée contre votre Compagnie, parce que la Compagnie de Watertown a pris pour escompte ou appointement pour réglement la somme de $772.05 étant en dedans d'une piastre de la moitié du montant qu'on disait avoir été payé par votre Compagnie et qui était chargé comme tel dans le livre du Comptant. Je ne trouve pas que votre Compagnie ait jamais été créditée pour cette somme de sept cent soixante-et-douze dollars et cinq cents d'aucune manière, au Comptant ou autrement, et votre ex-Gérant ne me paraît pas en avoir tenu compte.

Je trouve aussi qu'en rapport avec ce compte l'autre Compagnie a remis à la vôtre une Traite en or de six cent quatre-vingt-une dollars et vingt-huit cents le 27 Juin 1874 pour payer une perte d'un M. Cunliff, Police No 6384, faisant partie des affaires de l'autre Compagnie avant le transport et payable par elle.

De ce compte $600 (six cents piastres) furent chargées à votre compte des pertes, et payées par votre Compagnie, pendant que je ne trouve aucun crédit correspondant pour l'argent comptant reçu. Dans tous les cas, je n'ai pu en suivre la trace et je crois que votre Gérant est tenu d'en rendre compte.

Un autre item qui n'apparaît pas dans ce compte, mais qui, je crois, devait être entré au crédit de votre Compagnie, est un appointement fait par l'autre Compagnie dans le transport de l'agence de Brockville à votre Compagnie. Je crois que votre Compagnie d'après les termes de l'accord avec l'autre Compagnie avait parfaitement droit à cet item, indépendamment de complication de comptes.

Je trouve dans mes recherches que cette sous-agence de Brockville a donné beaucoup de trouble et causé beaucoup de dépense pour régler l'affaire, mais il me semble que votre Compagnie a payé toutes les dépenses, et que le salaire du Gérant l'a amplement compensé pour son temps, et je crois qu'il doit aussi rendre compte de cette somme.

Ces trois items montent à $1872.05 (mille huit cent soixante-douze piastres et cinq cents.

Votre gérant explique qu'il conduisait les affaires dans la province de Québec sous le titre de La Compagnie d'Assurance Agricole et que la Compagnie de Watertown ne faisait qu'accepter les risques pris par M. Goff, et je vous prie de vous rappeler cela en entendant mes autres remarques.

Je passe maintenant au second compte qu'on trouve dans le Ledger, page première, intitulé: "Compagnie d'Assurance Agricole."

Ce compte, quoiqu'il ne soit pas déclaré, paraît être une autre portion du compte de "La Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown."

La moitié des items appartiennent certainement à cette Compagnie et si l'autre moitié ne s'y applique pas, alors on s'en est servi pour couvrir quelque chose qu'on voulait cacher. Et je me crois en droit de dire franchement que cette dernière moitié n'appartenait pas à l'autre Compagnie dans les comptes de laquelle elle n'avait pas ou n'eût jamais aucun rapport.

Je vais m'occuper de ces deux divisions aussi brièvement que possible.

D'abord on trouve deux items montant en total à $4000 (quatre mille piastres), pour des effets qu'on suppose avoir été achetés de l'autre Compagnie. Cette Compagnie n'a jamais fait une telle vente, ni n'en reçut le paiement comptant ou autrement, et n'eut jamais connaissance d'une telle transaction.

On ne trouve aucune pièce justificative de personne pour appuyer ce paiement quoiqu'il apparaisse dans les livres de comptes comme ayant été fait comptant et à la Compagnie de Watertown. Eh bien, si ce montant fut payé comptant ou autrement par votre Compagnie à l'autre, ce paiement a été fait en contravention aux termes, d'accord entre les deux compagnies, comme il apparaît par l'extrait suivant du livre de délibérations de la Compagnie.

Extrait du Livre des Délibérations de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, le 28 avril 1874, devant J. S. Hunter, N. P., Montréal.

" La partie de première part (La Cie. d'Assurance Agricole de Watertown, N. Y.), en considération des marchés et obligations ci-après mentionnés, à être tenus et remplis par la partie de seconde part, par les présentes, vend, cède, quitte et transporte à la partie de seconde part, les affaires entières d'assurance jusqu'à ce jour et qui sont maintenant faites par la partie de première part, dans la puissance du Canada, ensemble avec les livres de record, les applications de renouvellement et les registres de polices, maintenant en usage entre les mains de leurs agents, ayant rapport à cette affaire, ensemble avec le droit de la partie de première part qui en dérive."

Aussi une grande partie de ces articles paraît avoir été estimée d'une manière extravagante vu que plusieurs sont d'une nature à ne pouvoir être considérés comme un avoir permanent et sont déjà depuis longtemps usés. Cependant ils ont été chargés au compte du fonds ou fourniture et laissés jusqu'à ce jour au débit de ce compte comme un bon avoir de votre Compagnie.

Je reviendrai sur ce sujet en traitant du compte du capital. Il y a cependant quelque chose à expliquer par rapport à cet item.

Les deux autres items sont crédités à l'autre Compagnie, savoir: Balances d'Agences.....$1082.54
Billets Recevables..... 2539.56

Faisant en tout un compte de.....$3122.10

L'entrée correspondante de l'autre Compagnie contre leur

agent ici était seulement de $3041.89, mais la différence n'est ni ici ni là en ce qui concerne mon argument.

Dans les livres de comptes de votre Compagnie ces deux sommes montant à.....$4000.00
et.... ... . 3622.10
——— 7622.10

Apparaissent être payées comptant comme suit :

1874	Janvier 31,	Comptant,	$5077.47	
	Février 11,	do	885.91	
	" 23,	do	1300.00	
	Mars 9,	do	358.72	
				$7622.10

On ne trouve pas de pièces justificatives pour aucun de ces paiements comptants ni qu'aucun de ces paiements aient jamais été faits à la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown, et j'affirme ceci après avoir correspondu avec cette Compagnie, et que cette Compagnie n'a pas reçu un centin des quatre mille piastres mentionnées comme comptant ou d'aucune autre manière, et qu'elle n'en connait rien. Quant aux $3,622.10 des items qui les représentent plus ou moins apparaissent dans les livres de l'autre Compagnie, et après addition et réduction de divers items, ce compte fut réglé non pas comptant, tel que représenté dans vos livres de compte, mais par des billets promissoires de votre ex-Gérant, comme suit, savoir :

Novembre 14, billet à trois mois de date.....$1,000
billet à six " " 2,000
Traite en or..... 750
Faisant ensemble un total de.....$3,750

Les états dans vos livres de compte ne sont donc pas corrects et votre ex-Gérant et teneur de livres doit vous en rendre compte.

De plus le montant de $3,622.10 tel qu'établi ci-dessus était la balance supposée d'un compte courant à cette date du 1er janvier 1874, entre la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown et certaine personne ou personnes inconnues, et homologué dans les transactions de votre Compagnie, et comme ce montant n'aurait pas du être chargé à votre Compagnie, il en est résulté une perte directe pour votre Compagnie sur les deux items qui le composent, savoir : Balances d'agences et

billets recevables. Parmi ces derniers, quelques-uns sont datés même de 1872, d'autres n'ont été collectés qu'en l'année courante 1877, et d'autres n'ont pas encore été collectés, quoique votre Compagnie les ait payés comptant au commencement de 1874, même avant qu'elle ait commencé à faire des affaires.

Le résultat de ce compte a été de bâser la Compagnie sur des avoirs douteux ou imaginaires appartenant à d'autres parties sous le titre trompeur de " La Compagnie d'Assurance Agricole. "

Je présente une copie exacte de ce compte d'après votre Ledger :

Compagnie d'Assurance Agricole.—Ledger folio No. 1.

1874					
		Dr.			
Jan. 31,	au compt.,	Liv. du compt.,	Folio 33	$5,077.47	
Fév. 11,	do	do	do 35	885.91	
Fév. 23,	do	do	do 39	1,300.00	
Mars 9,	do	do	do 45	358.72	
					$7,622.10
		Cr.			
Jan. 2,	par compte du capit.,	Jour.,	Folio 5-9	$3,964.00	
	do	de dépense gén.	do 5-9	36.00	
	do	bal. d'agences	do 9	1,082.54	
	do	billets recevables	do 9	2,539.56	
					$7,622.10

Et je conserve pour présenter à l'inspection de celui qui le désirerait une copie de l'état de compte tiré des livres de la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown, N.-Y., U. S.

A la page 2 du Ledger, nous trouvons un compte intitulé : " Compte des Dépenses générales d'organisation de la Compagnie. "

Ce compte montre une dépense de $16,432.08 de laquelle sont déduites $5,500, et la balance nette de $10,932 08 a été transportée au compte de Profit et Perte. Les $5,500 déduites de la dépense actuelle de $16,432.08 sont un profit supposé sur les bonds ou débentures comme suit, savoir : Bonds de Waterloo, valeur apparente $30,000 achetées pour $24,500. Profit $4,500. Bonds de Frelighsburg, $5,000 achetées pour $4,000, profit $1,000. Profit total $5,500.

Si ce profit supposé eut été réalisé, il n'aurait pas dû être transporté à ce compte et cela n'a pu être fait que dans le but de présenter les dépenses d'organisation de la Compagnie beaucoup moindres qu'elles étaient réellement dans le cas qu'un inspecteur ferait la revue des comptes.

Mais ce compte ne montre pas tous les items de dépense d'organisation de la Compagnie. Il y a d'autres items et d'autres comptes qui auraient dû être réunis dans ce compte, pour montrer un résultat véritable, et le profit sur les débentures, s'il y en eût, n'avait certainement rien à faire avec ce compte.

Je reviendrai sur le profit sur les bonds quand je parlerai de ce compte.

On pourrait dire que cette manière de traiter les comptes est une pure matière de forme dans la Tenue des Livres, et que dans ce cas-ci comme dans les autres, le résultat principal n'en est aucunement affecté. Cela peut être exact, mais d'après le même principe il n'y a aucune utilité d'ouvrir des comptes séparés pour cet objet et d'autres semblables, à moins qu'on n'ait eu l'intention de les traiter correctement afin d'en montrer des résultats spéciaux. Tel que ce compte a été tenu, il ne présente aucun résultat véritable; il est en effet entièrement erroné et trompeur. Je vous présente pour être comparé un état de ce compte tel qu'il est présenté dans le Ledger et un autre tel qu'il devrait apparaître à mon point de vue.

Compte de dépense générale d'organisation de la Compagnie.— Ledger folio No. 2.

1874	Dr.		
Mars à Déc.,	à E. M. Goff, fonds voté....	$15,000.00	
	à charte.....	200.00	
	à diverses charges, pour dépenses de voyage par Goff, Smith, Mahony et autres agents de la Cie., pour impression, avertissement, etc	1,232.08	
			$16,432.08

Cr.

Par profit sur bonds, 4,500 et 1,000	$ 5,500.00
Balance portée au compte de profit et perte.	$10,932.08

L'auditeur pense qu'il aurait dû être entré comme suit, savoir :

1874 Dr.

A la charte.....	$ 200.00	
droits de la Cie. de Watertown..	25,000.00	
bonus de capital pour dépenses.	15,000.00	
divers tel que ci-dessus.....	1,232.00	
do pour compte du capital..	2,537.40	
commissions payées.....	7,377.00	
do do 1875.....	489.00	
do do 1875.....	1,500.00	
divers, papeterie, impression, avertissement, dépenses légales, loyer, salaires, etc.....	2,000.00	
		$55,335.53

Cr.

Par compte de profit et perte.	$55,335.00

Vous observerez que j'ai ajouté dans mon état un montant de $25,000 qui paraît dans les livres de délibérations de la Compagnie (déjà rapporté en parlant de bases de l'arrangement) avoir été accordé pour le droit de l'affaire. C'est purement et simplement une dépense d'organisation. Cependant on n'en trouve aucune mention dans les livres de compte de la Compagnie. Votre ex-gérant diffère d'opinion avec moi sur ce sujet et dit que l'arrangement avec la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown n'était pas basé sur le montant de $45,000 mais simplement sur le pied de ré-assurance de leurs risques pour une somme de $20,000. Tout ce que je puis dire, c'est que l'état que j'ai suivi apparaît dans le livre des délibérations de la Compagnie signé par lui-même. S'il imprime une fausse impression, on se demande pourquoi on l'a fait paraître ainsi. C'est mon devoir de suivre les records authentiques de la Compagnie et m'assurer s'ils ont été correctement traités.

Je remarquerai de plus par rapport à ce compte qu'un des

items à son débit est celui du bonus d'actions toutes payées de $15.000 (quinze mille piastres). Cet item a été correctement appliqué à ce compte, mais il me semble que le montant ainsi spécifié n'a pas été employé suivant les vues du bureau. Je vais d'ailleurs faire appel de nouveau au livre de délibérations pour appuyer mon idée et j'y trouve la résolution suivante, savoir :

Extrait du Livre de Délibérations de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, 12 mars 1874.

Présents : Messieurs Harwood, A. Desjardins, E. H. Goff, W. Angus, A. A. Stevenson, M. H. Mahoney et Révd. P. Leblanc.

"Il fut proposé par M. Wm. Angus, secondé par Col. Stevenson : Que ce Bureau approuve, ratifie et confirme par ces présentes les engagements faits par Edward H. Goff, Directeur-Gérant pour l'organisation de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada et son acquisition des affaires de la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown, N.-Y., a être placées dans cette Compagnie, et pour cette considération, nous allouons et plaçons par les présentes à la disposition spéciale du dit Edw. H. Goff, *pour les fins susdites*, la somme de quinze mille piastres de capital payé de la Compagnie."—Agréé.

Il apparaîtrait donc que ces actions étaient mises à la disposition du Gérant pour être appliquées aux dépenses d'organisations, savoir : payer des commissions ou s'assurer des influences pour l'établissement de la Compagnie, mais votre ex-Gérant paraît l'avoir considéré comme une rémunération personnelle et s'en être servi pour son propre usage. C'est à vous de considérer laquelle des interprétations du livre des délibérations est correcte, la sienne ou la mienne. Le langage et les termes en sont certainement en faveur de mon opinion.

En rapport avec l'organisation de la Compagnie, je réfère à un compte dans le Ledger, page 108, intitulé " Compte de la commission pour fonds capital."

Ce compte est supposé représenter les sommes payées comme commission pour procurer des souscriptions au fonds capital de la Compagnie, et je suppose qu'il représente réellement les montants ainsi payés, montrant un total de $7,377 pour 1874, et de $489 pour 1875. On trouve encore sous le titre de " Commission pour fonds capital " pour 1875, un autre somme

de $1,500 qui fut portée avec les $489 déjà mentionnées comme appartenant à 1875, au compte des commissions d'assurance.

Ces trois sommes donnent donc une commission totale sur le montant des actions de neuf mille trois cent soixante et six piastres. Je n'ai pu vérifier les items de ce compte parcequ'on ne trouve que peu de pièces justificatives qui l'accompagnent. Je trouve cela inexcusable vû que deux sommes de mille piastres chaque et d'autres d'à peu près deux cents piastres ont été payées sans qu'on puisse en trouver les reçus.

J'attire votre attention sur l'item de $1,500 dont je vous ai déjà parlé comme ayant été payé en 1875 et chargé au compte des commissions d'assurance. Cet item a été placé par une entrée dans le Journal au crédit du compte de votre ex-gérant et au débit du compte des commissions d'assurance. Voir Journal, page 154, et Ledger, page 142 et 105. Dans le Journal il est expliqué que cela fut payé pour commission sur le fonds, mais on ne trouve aucun état ni explication du montant du fonds capital pour lequel cette commission a été accordée.

Le montant représentait la valeur de quinze parts toutes payées et les parts furent transportées comme suit: Avril 22, 1875, Fred Stancliffe, (10) dix parts. Avril 24, 1875, W. M. Smith, (5) cinq parts.

Smith a transporté ses cinq parts à Stancliffe, le 12 mai 1875 et le 7 août 1875. Stancliffe a transporté les quinze parts à un nommé E. Parent qui les possède actuellement. Ces parts étaient une partie du bonus d'actions voté à votre ex-gérant.

Le traitement de cet item est au moins irrégulier.

Un autre compte de commission est ouvert pour commission afin de procurer des risques d'assurance, et il paraît être en bon ordre à l'exception des deux sommes plus haut mentionnées de $489 et $1,500 qui y ont été chargées, et d'avoir crédité par erreur un profit supposé ($200) deux cents piastres pour une transaction sur débentures ; tout cela est irrégulier.

Des commissions sous ce titre ont été payées à des officiers salariés de la Compagnie ainsi que pour le fonds capital.

Quant aux comptes d'impression, de papeterie et d'avertissement de la Compagnie, je trouve, comme je l'ai déjà établi avant, que des items dans ces comptes auraient dû convenable-

ment être chargés aux affaires de la Compagnie d'Assurance Agricole de Watertown ou de ses représentants.

Maintenant je renverrai au compte du comptant. Jusqu'en janvier 1875, ce compte fut tenu par votre caissier ou ex-gérant à son crédit à la banque ou ailleurs.

Les pièces justificatives sont très désirables surtout dans les dépenses de voyage, de commission, d'impression et d'autres items.

Des montants sont chargés plus qu'une fois et d'autres sans la plus petite explication.

Durant toute cette période le compte de la Compagnie a été très mêlé avec celui de votre ex-gérant, même trop et sans la plus petite nécessité et d'une manière tout à fait déplorable.

J'ai à me plaindre aussi de ce que votre ex-gérant a entrepris le règlement de plusieurs comptes en donnant son propre billet promissoire ou autre considération aux créanciers, tandis qu'il chargeait le montant à votre Compagnie comme payé comptant aux dates du règlement, et comme les pièces justificatives sont incomplètes, il m'est impossible de vérifier ces comptes. Tels sont ceux de Gibhart et Cie., T. et R. White, Canada Paper Co., J. Wright, J. Currie, *La Minerve* et autres parties, en rapport avec les comptes d'impression, etc., ou autres comptes semblables de la Compagnie. L'état des finances de la Compagnie ne rendaient pas dans toutes les occasions ce mode de règlement absolument nécessaire. Mais la conséquence fut que des montants ont été chargés deux fois, une fois à la date du règlement et une fois quand le billet devenait dû. Cela fut ratifié dans certains cas, dans d'autres, non.

On doit donc présumer de ceci et du manque de pièces justificatives qu'on peut entretenir des doutes sur la rectitude de tous les montants qui manquent de ces pièces.

Dans le compte d'impression est inclus un montant payé à Gibhart pour peintures ; mais comme je trouve dans le livre de délibération de la Compagnie que votre ex-Gérant les avait volontairement présentées à votre Compagnie sans dépense, excepté pour les encadrer, je présume qu'il y a eu omission en les faisant payer par la Compagnie.

Extrait du Livre des Délibérations de la Compagnie relativement à la présentation des peintures.

7 Septembre 1876, Exécutif.

M. Goff présenta alors à la Compagnie mille très-belles peintures de réclame à ses frais, mais demanda que la Compagnie consentît à payer les dépenses des cadres, ce qui fut agréé, avec les remerciements du Bureau à M. Goff pour ce présent.

(Signé) Wm. Angus,
E. H. Goff,
F. M. Snowdon.

Des balances arbitraires ont été laissées au Débit de ces comptes le 31 décembre 1876 qui, si elles eussent été portées au compte de Dépense ou de Profit et Perte de cette année, auraient altéré le rapport annuel pour le pire.

On trouve un compte intitulé dans le Ledger, compte du capital, et dans les retours au gouvernement, compte de mobilier, etc. Ce compte aurait dû comprendre des objets d'une valeur fixe et présente maintenant dans le Ledger $8,085.81 après la déduction de certains articles vendus à la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Portland et Boston pour un montant de $1,152.00. Ce compte aurait du être diminué tous les ans pour dépréciation, mais ne l'a pas été. On ne trouve pas des avoirs suffisants pour réaliser le montant de $8,085.81, balance montrée dans le Ledger. L'inventaire que nous en avons fait durant ce mois montre une valeur de $1,869.55.

Plusieurs des articles entrés dans ce compte étaient d'une nature périssable ou changeante, par exemple : en Janvier 1874 on montrait $2,000 pour fourniture aux Agents, $5,000 pour cadres de réclame, qui, par la nature des choses, ne pouvaient pas toujours dûrer. Un cheval qui mourut, était aussi continué comme un avoir. Un sleigh et des robes qui y étaient chargés, sont disparus depuis deux ans. Ce compte apparaît année par année dans les rapports annuels et les retours au gouvernement, dans sa valeur première, aidant, quoique peu par lui-même, mais avec d'autres choses de même nature, à faire concevoir une fausse opinion sur la position véritable de la Compagnie.

Ce n'est pas trop dire, par exemple, que si ce compte et ceux d'impression, de papeterie, d'annonces, de dépenses légales et de salaire avaient été exactement établis en décembre 1876, la position de la Compagnie aurait été à peu près de dix mille piastres pire qu'on l'a fait croire aux actionnaires.

En examinant ce compte, j'ai découvert qu'un cheval, carosse et harnais avaient été vendus l'année dernière à Messieurs Goff, Benham & Co. Le gérant déclare que cette transaction a eu lieu avec M. Mace et non avec Goff, Benham & Co. On devait prendre pour prix deux piastres par jour sur le louage. On n'en avait fait aucune entrée dans les livres avant que je l'aie ordonné.

COMPTE DES BILLETS PAYABLES.

Les traites acceptées par la Compagnie n'ont pas encore été entrées dans le Ledger. Le mémoire qu'on en a est dans le livre des billets. Et quand ils devenaient dus et étaient payés, on les chargeait au compte de la partie véritable. On trouve entrés dans les livres des billets échus de 10,000, 9,000 et 3,000 piastres, avec lesquels la Compagnie n'a rien à faire. S'ils étaient payés, ils devraient être chargés au compte privé de votre ex-gérant. On s'est servi sans raison du nom de la Compagnie par rapport à ces billets.

Dans le compte des dépenses générales de votre Compagnie, il y a un item sur lequel je considère de mon devoir d'attirer votre attention, celui du louage de chevaux. Depuis février 1874 jusqu'à décembre 1875, le montant payé sous ce titre, à part celui des charretiers qui n'est pas inclus dans ce compte, est pour pension de cheval $196.50, et pour dépenses de louage, $405.53, total $602.03. D'autres montants ont été chargés les années suivantes. Comme la Compagnie était propriétaire d'un cheval, (mentionné dans le compte du capital ou fourniture) je présume que cet animal a causé une partie de ce compte. Je ne vois rien qui autorise ou nécesssite cette dépense. En 1875, ce compte de dépenses générales lui a crédité un profit supposé sur les bonds de $6,880, réduisant le montant réel de $22,040.36 à celui apparent de $15,160.36.

Dans le compte des salaires, je remarque que votre gérant paye pour l'année 1876, mille piastres comme salaire à votre

teneur de livres, tandis qu'une partie de son temps fut employé aux affaires privées de votre gérant.

Je trouve que par une résolution dans le Livre des Délibérations, vos directeurs étaient autorisés à recevoir cinq piastres par chaque séance. Ils ont quelque fois profité de ce droit, mais pas régulièrement, parceque le montant qu'ils ont reçu est excessivement petit, montant seulement depuis février 1874 à $370.00. Je remarque que votre gérant quoique salarié, en a pris sa part.

Ils ont eu beaucoup d'assemblées, ont porté beaucoup d'attention aux affaires et y ont assisté régulièrement.

Pour finir les comptes, je vais ensuite m'occuper des états annuels, mais auparavant je vais faire quelques remarques, vu que quelques-uns ont prétendus que la méthode que j'adoptais était une pure matière de forme dans la tenue des livres. L'ouvrage mécanique dans vos livres est excellent et digne de louange, étant extrêmement correct. Ce qui est fait a été bien fait. C'est au système de l'application des comptes que j'objecte, et je n'en puis voir aucune bonne raison, comme par exemple, la distribution du profit supposé sur les débentures aux divers comptes de dépenses d'organisations, de commissions pour capital, commissions pour risques d'assurance, de dépense générale et des profits et pertes. Dans la tenue des livres, les comptes sont ou doivent être ouverts pour s'appliquer spécialement à un objet spécifié, et s'ils sont traités autrement, ils manquent à leur prétendu résultat et peuvent tromper et porter préjudice dans les affaires qu'ils étaient appelés à guider. Tel a été l'effet dans votre cas, car si les comptes eussent été correctement présentés ils auraient probablement attiré l'attention, et je suis d'opinion que le second dividende, dans tous les cas, n'aurait pas été déclaré et payé, et probablement qu'on aurait alors pris des mesures telles que la Compagnie aurait échappé à sa fin désastreuse.

Ainsi donc les états présentés aux actionnaires et au Gouvernement, ont été loin d'être exacts et sont par conséquent trompeurs, et je suis d'opinion que, si les chiffres véritables eussent été présentés aux directeurs et actionnaires, ni les uns ni les autres n'auraient sanctionné la déclaration d'un dividende que la Compagnie ne pouvait pas payer. J'ai déjà établi

que le compte de dépenses d'Organisation avait transporté au crédit de celui-ci un profit supposé sur débentures de $5,500 et un autre profit supposé de $12,000 fut déduit du montant des dépenses générales dans le rapport annuel des affaires de l'année fait et présenté le 20 janvier 1875.

Cet état était comme suit, savoir :

Recettes pour primes, intérêts et intérêt accru.....	$112,994.00
Déboursements, pertes par le feu payées, réglées et non payées ; retour de primes et dépenses générales.....	87,716.84
Laissant un surplus de profit.....	$ 25,277.16

Je suis d'opinion qu'on n'aurait pas dû accorder un profit pour investissement en déduction des dépenses, vu que ce profit n'a pas été, n'était pas alors et ne fut pas depuis réalisable.

Je vais donc déduire :

Profit sur débentures.....	$17,500.00	
Réduction sur le compte de fourniture ...	2,500.00	
Pertes existantes calculées en chiffres ronds, à peu près.....	10,000.00	
Faisant un total de.....		$ 30,000.00
Et laissant au lieu d'un surplus de.....		25,277.16
Un déficit de.....		$ 4,722.84

En traitant convenablement l'arrangement avec la Cie. de Watertown, quant à la Tenue des Livres et à l'ouverture du compte de ré-assurance, pour établir définitivement le résultat des affaires qui s'en est suivi, on devrait augmenter ce déficit pour cette année de la somme d'à peu près $5,000, mais comme il n'aurait pas changé la balance de l'année suivante, je le laisse à son état actuel.

Par le même traitement, les dépenses de la Compagnie en déduisant le crédit du profit imaginaire sur les bonds auraient montré un montant de $86,701.55 au lieu de celui présenté aux actionnaires de $44,201.55. S'il y a quelqu'un en voyant cela, qui peut me dire que la manière de Tenue des Livres n'est rien,

je veux bien le laisser dans sa plaisante illusion. En face d'une présentation de comptes telle que je l'ai suggéré, les directeurs auraient-ils déclarés ou les actionnaires sanctionné un dividende au taux de 10 pour cent par année, montant à $6,660.67.

Vous remarquerez que j'ai déduit les pertes ajustées et non payées de $7,961.75 et comme de raison je ne les charge pas aux pertes par le feu de l'année suivante. Les retours au gouvernement les déclarent comme ayant été payées.

L'Etat présenté aux Actionnaires et au gouvernement le 19 janvier 1876, était comme suit, savoir :

Recettes pour Primes, Intéret et intérêt accru.....		$120,166.04
Déboursements, pertes par le feu, ajustement de pertes, primes retournées, dépense de gestion et Dividendes.....		101,884.17
Laissant un surplus net de.....		18,381.87

J'amende cet état comme suit :

Intérêt accru pour l'année dernière renversé.....	$ 2,648.05	
Réduction du compte de fourniture, par vente, etc.....	1,462.00	
Pertes par agents et divendes non payés	589.09	
Profit supposé sur débentures déduit du compte de dépense.....	6,880.00	
	$11,579.14	
Ajoutez aussi le déficit de l'année dern..	4,722.84	
	$16,301.98	
Déduisez la balance des pertes non-notifiées.....	369.01	
		$15,932.97
Laissant un surplus net de.....		2,348.90

Au lieu de celui présenté aux actionnaires de $48,283.67 et sur la force duquel un dividende de 10 pour cent fut déclaré et en partie payé.

Le troisième et dernier état fut présenté aux actionnaires le 8 février 1877, étant pour les affaires de l'année 1876.

Recettes pour primes, intérêts et intérêts accrus, et un profit supposé sur placements		$132,042.00
Déboursements, pertes par le feu, ajustement de pertes, primes retournées et dépenses générales.		164,104.13
Perte directe cette année		$ 32,062.13
A ce déficit doivent être ajoutés :		
Dividendes payés $11,347.36, non payés $689.05	$12,036.41	
Intérêt accru pour l'année dernière renversé	3,969.94	
Profit supposé sur bonds	5,790.00	
Pertes existantes	25,407.26	
		47,203.61
		79,265.74
Moins le surplus antérieur		2,348.90
Déficit supposé		$76,916.84

On devrait ajouter à cette balance adverse tel que je l'ai traité dans le compte du capital une somme additionnelle d'à peu près $10,000.

Le susdit déficit fut tenu couvert et caché en entrant ou gardant comme avoir dans les livres de la Compagnie, les items suivants, savoir :

Estimation exagérée du compte du capital.	$ 3,962.00	
Profit supposé sur débentures	30,250.00	
Pertes existantes non mentionnées, quoique rapportées avant le 31 décembre 1876	43,000.00	
		$77,212.00

J'évalue donc en tout le déficit de la Compagnie, le 31 décembre 1876, au montant rond de $85,000 au lieu d'un surplus de $1441.51 suivant l'état présenté aux actionnaires à leur assemblée annuelle du 8 février 1877.

J'ai déjà établi que les débentures n'auraient pas dû être considérées comme elles l'ont été et montrer ainsi un profit dans l'estimation de la vraie position de la Compagnie.

Si on prétend qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'estimer les choses, je répondrai par l'aperçu suivant :

Le 8 février 1877, le rapport annuel fut lu aux actionnaires, accompagné d'états.

Si l'on prend dans ce rapport, par exemple, les débentures des Trois-Rivières, on les y trouve estimées, le 8 février 1877, à 95 centins, déclarant ainsi leur valeur à 95 centins, tandis qu'on voit dans vos livres de compte et du comptant que le 5 janvier 1877, un mois auparavant, une grande partie, savoir : pour un montant de $12,000 a été vendu à quatre-vingt-huit (88) centins dans la piastre.

On trouvera plus de détails sur ce sujet dans mes remarques sur les bonds ou débentures. En faisant mes corrections de vos états, j'ai considéré vos placements au pair, comme étant la seule manière raisonnable de traiter de placements permanents ; car, ils valent ce qu'ils ont coûté et pas plus jusqu'à ce qu'on ait réalisé un profit, et comme ce n'est pas l'intention d'une Compagnie comme la vôtre de faire un trafic journalier d'acheter et vendre des actions ou débentures comme spéculation, ainsi la valeur du marché même en la suivant n'est pas une bâse correcte dans l'estimation de la position d'une Compagnie et dans sa feuille de balance.

Un marchand en faisant l'inventaire de ses marchandises doit se bâser sur la valeur du marché, parce qu'il entend les vendre le même jour, s'il est possible. Mais c'est un cas différent pour une Compagnie qui fait un placement permanent.

Les comptes des billets recevables, du capital d'assurance et les comptes généraux ne sont pas dans un état plus satisfaisant que le reste.

Je vais maintenant prendre en considération les deux autres items des débentures ou bons et aussi le fonds capital de la Compagnie.

PREMIÈRES DÉBENTURES.

En autant que je puis voir, on ne trouve aucune autorité pour l'achat ou l'acceptation des débentures que la Compagnie a possédées en aucun temps, quoiqu'il y ait la délibération suivante, savoir :

EXTRAITS DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada relativement à l'acquisition ou vente des débentures.

7 Janvier 1876, Exécutif présent : MM. Angus, Stevenson, Desjardins et Goff.

Excédant de fonds à être placé : "Parts de banque, bonds, débentures municipales, hypothèques, etc., et dans le cas qu'aucun actionnaire serait endetté envers la Compagnie pour ses actions et qu'il possédât quelqu'un des placements ci-haut mentionnés, et qu'il serait désireux de les échanger à une estimation raisonnable pour sa dette à la Compagnie par ses billets, le Directeur-Cérant est par les présentes autorisé à négocier et compléter cet arrangement.

(Signé) E. H. GOFF.

Mais quand il devint connu qu'on s'était servi de l'autorité accordée par cette résolution pour accepter les bonds du Chemin de Fer de M., P. et B., alors on a objecté à leur acceptation. Les bonds ou débentures ont sans exception passé d'abord par les mains de votre Gérant.

Il paraît les avoir achetés des propriétaires et les avoir vendus à la Compagnie, et comme les seuls que je puis suivre, du commencement à la fin ont été achetés par lui des propriétaires et ensuite vendus par lui à la Compagnie à un prix plus haut, retirant ainsi un profit, je suis porté à croire que toutes les autres transactions ont été traitées de la même manière. On ne trouve aucun mémoire d'agents de change dans les livres en rapport avec ces transactions, en autant que je puis découvrir. Des débentures ont été reçues en paiement du capital, en échange pour d'autres d'une espèce différente dans les mains de la Compagnie, et d'autres ont été payées comptant. Les achats, acceptations, échanges et ventes ont été faites sans autorité ou sans en donner communication au Bureau ou

à l'Exécutif. Le compte entier n'est pas du tout satisfaisant, et a été tenu dans les livres de la Compagnie d'une manière qui laisse beaucoup à désirer.

J'ai fait allusion plus haut à un lot de bonds qui ont été achetés à un prix et vendus à un autre à la Compagnie par votre gérant. Tel est l'achat des bonds des Trois-Rivière,s dont l'histoire me paraît être ainsi: Le 30 juin 1876, votre gérant d'alors a négocié l'achat de 590 bonds de $100 chaque, ou $59,000 en valeur de la Corporation des Trois-Rivières, à 85 centins dans la piastre, et a payé pour cela le 3 juillet, savoir: Comptant $15,000, aussi un billet ou traite à courte date de $5,000, et ses billets promissoires (trois de $10,000 chaque, je crois) au montant de 30,000. Il a donné pour sûreté collatérale de ses trois billets promissoires, le *scripte* de la Compagnie représentant 401 parts sur lesquelles 100 centins dans la piastre étaient payés. Votre gérant transporta ces débentures à la Banque d'Epargne de la Cité et du District, et en obtint un prêt de $29,500 ou à peu près la moitié de leur valeur apparente. Sans détailler les entrées dans votre livre de comptant par rapport à ce prêt, je trouve que $15,000 sont allées à la Corporation des Trois-Rivières, et la balance votre gérant s'en est servi pour ses propres affaires. Les $15,000 sont entrées dans vos livres à un compte ouvert à cet fin, intitulé: "Compte de bonds E. H. Goff." Et la traite à courte date de $5,000, quand elle devint dûe, fut payée et chargée le 17 août 1876 au compte des débentures municipales, mais cette erreur étant découverte en juin 1877, on a rectifié cette entrée en la transportant au compte de votre Gérant qui eut le crédit de ce montant de $5,000 tout le temps.

Le coût des bonds à votre Gérant était de $50,000, et leur coût tel que transporté dans le Ledger du compte des bonds de E. H. Goff à celui des débentures des Trois-Rivières et subséquemment à celui des débentures municipales était de $56,050, étant au taux de 95 centins dans la piastre.

Votre Gérant, le 7 septembre 1876, deux mois après la date des négociations et achat de ces bonds, pour des raisons à lui propres, a communiqué le fait de l'achat au Bureau Exécutif dans les termes de la résolution suivante.

7 septembre 1876, assemblée du comité exécutif.

Par rapport au capital payé, le gérant a déclaré qu'il avait acheté pour $59,000 de bonds des Trois-Rivières à 90 c. dans la piastre et qu'il avait payé pour cela $20,000 comptant, et $33,100 en actions toutes payées dont il devait disposer.

(Signé) Wm. Angus, Président.
E. H. Goff, Gérant.
F. M. Sowdon, Secrétaire pro tem.

L'emprunt de la Banque d'Epargne de la Cité et du District fut ensuite remboursé par la vente des bonds qui a causé au prix coûtant de 95 centins, une perte en chiffres ronds d'à peu près $9,000. Le 3 octobre 1877, les directeurs ayant manifesté quelqu'inquiétude par rapport à ces bonds, votre gérant a donné un état écrit qu'on trouve signé par lui dans les livres de délibérations de la Compagnie comme suit, savoir :

1877. 3 octobre. Le directeur-gérant a donné des bonds des Trois-Rivières, l'explication suivante écrite de sa main et signée par lui.

Acheté $59,000 à 85 centins, $50,150 escompte.....		$ 8,850.00
Vendu à la Cie. A. A. C. $59,000 à 95 cts., $56,050 profit.....		5,900.00
$56,050. Comptant $20,050. Actions de l'A. A. du C. $36,000.....		56,050.00

Transaction de l'emprunt.

Emprunté de la Banque d'Epargne de la C. & D. à 50 cts. dans la $1. $59,000 à ½.....		$29,500.00	
Payé.....		20,000.00	
Donne à la Cie.....			9,500.00
5 janvier.	Vendu $12,000 à 88 cts.....	$10,560.00	
	½ emprunt payé.....	6,000.00	
	Donne à la Cie.....		4,560.00
3 mars.	Vendu $15,000 à 80 cts.....	$12,000.00	
	½ emprunt payé.....	7,500.00	
	Donne à la Cie.....		4,500.00

Vendu $32,000 à 75 cts.....	$24,000.00	
½ emprunt payé.....	16,000.00	
Donne à la Cie.....		8,000.00
		$26,560.00

Dans la transaction des bonds des Trois-Rivières, la Compagnie a réalisé comptant $26,560 pour lesquelles elle n'a pas donné une piastre en argent. La Compagnie s'est départie de $36,000 de capital seulement.

3 octobre 1877. (Signé) E. H. Goff.

La transaction entière du commencement à la fin est très-irrégulière, et vous allez sans doute me permettre de récapituler les items. 1° Ils furent achetés sans autorité et sans nécessité. 2° Ils ont été achetés à 85 centins, déclarés au bureau avoir été achetés à 90 centins et entrés dans les livres de compte de la Compagnie à 95 centins. 3° Ils sont rapportés avoir été achetés pour tant comptant et tant en actions toutes payées de la Compagnie, tandis que ces actions n'ont jamais été acceptées que comme sûreté collatérale, comme on peut le voir dans le livre de transport. 4° Le *Scripte* donné pour représenter les actions toutes payées fut donné sans autorité et sans valeur reçue par la Compagnie, et il n'y avait aucune action toute payée en existence excepté celles qu'on aurait faites pour cette fin. 5° Le *Scripte* est encore gardé, comme sûreté collatérale seulement par la Banque "Québec" pour la portion non payée des billets de votre gérant. 6° On s'est servi sans autorité du nom ou de l'endossement de la Compagnie pour une partie des billets de votre gérant. 7° Ces bonds sont entrés à la valeur de 95 centins dans l'état présenté à votre assemblée annuelle du 8 Fév. 1877 quoiqu'une partie ait été vendue un mois auparavant à 88 centins. 8° Un retour assermenté au gouvernement établit la valeur du marché à 95 centins, quoique deux ventes aient été faites un mois auparavant, savoir: Janvier 5, $12,000 de valeur à 88 centins et le 3 Mars $15,000 de valeur à 80 centins. 9° La manipulation des comptes quand des entrées erronées sont faites aux différents comptes par lesquels ils passent. Toutes ces choses me paraissent assez curieuses par rapport à une seule transaction.

Quant aux autres bonds, certaines choses me paraissent aussi inexplicables, quoique pas aussi aisées à suivre que celles ci-dessus. Les bonds achetés ne s'accordent pas dans les livres de compte de la Compagnie avec les états présentés au gouvernement, ou comme je les trouve dans mon inspection, et c'est cependant une chose curieuse que la balance du Ledger est la même dans le total. Des bonds ont été vendus ou sont en mains, qui ne paraissent pas avoir été achetés, Par exemple, on trouve dans le retour au gouvernement du 9 Mars 1877 un état des bonds d'Ely, mais je n'en puis voir l'achat dans les livres de la Compagnie, à moins que ce ne soit une entrée d'un montant à peu près équivalent à la valeur des bonds d'Ely, mais sans explication, et que votre teneur de livre ne peut expliquer lui-même, datée Juin 1877. (trois mois après le retour au gouvernement). Cette entrée de Juin est un transport tiré du compte privé de votre gérant. D'autres bonds paraissent avoir été achetés qui ont été vendus ou sont en mains d'après les livres, mais dont on ne trouve aucun mémoire du montant ni du temps de l'achat

Je donne un état de ce que montrent les livres de la Compagnie concernant la transaction des bonds, et une liste du dépot actuel au gouvernement tel que vérifié avec l'Inspecteur.

Date	Item	Val. apparente	Acheté ou vendu pour
1874.			
22 Mai	—Bonds de Waterloo, achetés à 85 p. c.....	$30000.00	25500.00
	Entre les mains du Receveur Général.		
11 Nov	—Frelighsburg, achat à 80 p. c.....	5000.00	4000.00
1875			
31 Déc	—Bonds de Frelighsburg pris et échangés par votre gérant au pair pour les bonds du chemin de fer Montréal, Portland et Boston à 80 p. c.....	6000.00	5000.00
1874			
31 Déc	—Bassin de Chambly, pas d'intérêt, en 25 payements annuels de $800 chaque, achetés à 40 p. c	20000.00	8000.00
	Paiement reçu 3 bonds.....	2400.00	2400.00
	Balance en mains du gouvernement.		
1875			
4 Janv	—Bonds du chemin de fer Montréal, Sorel et Chambly achetés au pair.....	1000.00	1000.00

31 Déc—C. de fer M. P. & B. de W. Angus, en paiement de 10 p. c. sur capital à 80 p. c...$		11000.00	8800.00
E. H. Goff " "		10000.00	8000.00
E. H. Goff échange des fournitures de Freligsburg, etc., 80 p. c.....		10000.00	8000.00
1877			
21 May—Vendu à E. H. Goff pour son billet au pair		38000.00	38000.00
1875			
31 Déc—Bonds du Chemin de Laprairie, achetés au pair.....		1000.00	1000.00
Encore en mains			
1875			
31 Déc—Bonds de St. Pie et Stukely, supposés de Bolton, achetés à 95 p. c.....		9600.00	9120.00
1876			
28 Jan—Achetés à 95 p. c.....		2000.00	1900.00
30 Nov—Bolton, achetés à 80 p. c		8200.00	6560.00
Traité de Mooney			800.00
1877		19800.00	18380.00
Juin—Vendu à E. H. Goff, 92 à 92½		9200.00	8510.00
		10600.00	9870.00
Entre les mains du gouvernement ...		7300.00	
Erreur quelque part		3300.00	

Date	Item.	Valeur au pair.	Coût.
1876			
30 Juin—Bonds de Longueuil, 27 } 54.....		5400.00	5400.00
30 Juil.— " " 27 }			
1877			
Janvier— " " 21 à 80 p. c.....		2100.00	1700.00
Escomp. (Oct. 31 '76, 1000)—Mars '77, 1000			1000.00
Renversé			
Gouvernement.....			8100.00
			7000.00
Balance erreur.....			1100.00
1877			
21 Sept—St. Paul d'Abbotsford, 33 à 80.....		3300.00	2640.00
26 " — 2 à 80.....		200.00	160.00
12 Oct — 25 à 80.....		2500.00	2000.00
	60	6000.00	4800.00

1877			
5 Juin—Pris par Goff pour 60 à 90		$6000.00	5400.00
Et les procédés ou valeur payée sur les bonds du C. de fer le même jour, tel qu'il appert par le livre du comptant.			
1876			
8 Juil.—Bonds des Trois Rivières, acheté 590 à 95...		59000.00	56050.00
1877			
5 Jan.—Vendus Nichols et Marler, 120 à 88....	10560		
3 Mars—Vendus Séminaire, 150 à 80....	12000		
Forfaits à G. Baptiste, 320 à 75....	24000		
590	46560		
148 B. de C. escompte crédité,	1000		
		$59000.00	47560.00
1877			
Juin—Ely achat supposé 27 à 88 8/9		2700.00	2400.00

Entre les mains du gouvernement

Les bonds de Ch. de fer ont donné	$6000	plus que payé	
" de Longueuil "	1100	moins.	
" de Bolton "	3300	"	
La différence entre ces deux-ci	4400	et	
les bonds de C. de fer	6000		
	savoir: $1600		

vient de leur traitement dans le compte.

Item	Coût	Pair
Bonds de Waterloo, dépôt au gouvt.	25500.00	30000.00
" de Chambly " "	5600.00	17600.00
" du C. de Laprairie dans la voûte	1000.00	1000.00
" de Bolton, dépôt au gouvernemen		7300.00
Il y a ici quelque grande erreur, ces bonds se sont trouvés mêlés avec ceux de St. Pie et Stukely et probablement ceux de Longueuil.		
Bonds de Longueuil, dépôt au govt	7000.00	7000.00
Quelque chose d'incorrect ici, il devrait y avoir $1100 de plus.		
Ely, dépôt au gouvernement	2400.00	2700.00
		$65600.00

Le tout excepté les bonds de Laprairie est déposé au gouvernement.

Je dois remarquer en justice pour votre ex gérant, qu'en prenant les bonds ou quelques-uns d'eux, il le fit à un prix plus haut qu'il les avait chargés à votre Compagnie.

Les bonds de Chambly furent surévalués et cette surévaluation n'a pu être faite par ignorance. Ces bonds consistaient en une série payable au taux de $800 par année, pendant 25 ans sans intérêt. Ils ne pouvaient donc pas valoir le pair, et votre gérant en les traitant ainsi au pair dans les livres de compte de la Compagnie a laissé croire à un profit de douze mille piastres qui lui a servi à couvrir d'autant les dépenses de l'association.

Je ne suis pas tout à fait certain, mais il a dû avoir des raisons pour augmenter leur valeur, car je trouve que votre gérant a donné instructions à l'Auditeur de la Compagnie de rapporter au Gouvernement que l'intérêt sur ces bonds avait été arrangé. Si c'était le cas, votre Compagnie n'a jamais bénéficié de cet intérêt, et comme on n'en trouve aucune trace dans les livres de la Compagnie, je suis forcé de les traiter tels que je les trouve.

Des bonds du Chemin de fer, $1,000 furent payées comptant au pair, $21,000 en valeur fut pris à 80 centins dans la piastre pour payer un versement sur le capital, $10,000 en valeur fut pris à 80 centins pour payer les bonds de Frelighsburg que la Compagnie avait en sa possession et d'autres items. Cela fait un total en valeur apparente de $32,000, mais $38,000 furent vendues, donnant un surplus de vente de $6,000; on n'a pas rendu compte dans les livres de la Compagnie de la source d'où ce surplus provenait.

Ces bonds de C. de fer furent cédés ou vendus à votre gérant dans les termes des résolutions suivantes;

8 *Février* 1877. *Folio* 89.

Des objections ayant été faites que la Compagnie possède des bons de Chemin de fer comme garanties, le Directeur-Gérant a demandé que les bonds du C. de fer M. P. et B. lui fussent remis et qu'il retournerait les actions de la Compagnie qui avaient été prises en échange de ces bonds.

Il fut proposé, secondé et résolu: que c'est l'opinion du Bureau que la Compagnie ne possède aucun bond quelconque de chemin de fer, et que des procédés soient pris par le Comité Exécutif en consultation avec M. Hatton, l'avocat de la Compagnie, afin d'acquiescer à la requête de M. Goff pour la rétrocession à lui des bonds du Chemin de fer M. P. et B.

27 *Avril.* *Folio* 111.

Les Directeur-Gérant a donné des explications étendues et satisfaisantes en réponse aux objections de M. Pouliot, quant aux valeurs de ces garanties, et aux objections spéciales de M. Pouliot quant aux bonds de chemin de fer, le Président a assuré à M. Pouliot qu'on avait la perspective de vendre ces bonds comptant au pair.

4 *Juin.* *Folio* 115.

Le Directeur-Gérant a demandé au Secrétaire de lire la résolution passée à l'assemblée des directeurs du 8 février dernier, instruisant et autorisant le Comité Exécutif d'acquiescer à la requête faite par M. Goff que les bonds du C. de fer lui soient rétrocédés.

La résolution étant lue, le Directeur-Gérant a déclaré que son but en appelant l'attention sur ce sujet, était d'annoncer le fait qu'il avait sujet néanmoins à l'approbation du comité, pris les bonds du C. de fer au pair, taux auquel ils avaient été donnés au Gouvernement, qu'il avait donné son billet pour la somme totale de $38,000, sur laquelle il avait payé comptant $10,000 qu'il avait endossées sur le billet. Il soumettait maintenant la transaction avec le billet qui l'accompagnait et il espérait que le comité approuverait le tout, vû qu'il considérait que cela était beaucoup plus avantageux pour les intérêts de la Compagnie que s'il eût suivi les instructions de la résolution du Bureau à l'assemblée du 8 février dernier, de ré-échanger simplement les bonds du C. de fer à 75 centins pour les actions de cette Compagnie. Cela aurait déprécié les garanties représentées par les bonds, de $38,000 à $28,500, étant un déficit de $9,500 tandis que par la transaction maintenant soumise, cette Compagnie avait encore le contrôle des actions données pour les bonds, et aussi possédait ce billet maintenant présenté de $28,000, et la partie payée comptant $10,000. La Compagnie avait d'amples assurances et n'avait pas brisé la confiance du Gouvernement.

Après considération, il a été unanimement résolu : Qu'en accord avec la résolution passée par les directeurs de cette Compagnie, à une assemblée du Bureau, tenue le 8 février dernier, autorisant le transport des $38,000 des bonds de première hypothèque sur le C. de fer de M. P. et B. à E. H. Goff, nous vendons et transportons maintenant les dits bonds à E. H. Goff, pour et en considération de trente-huit mille piastres, pour lesquelles cette Compagnie accepte le billet promissoire de M. Goff pour pareille somme, daté le 21 mai 1877, et comme M. Goff a déjà payé entre les mains de la Compagnie la somme de $10,000, ce montant sera endossé sur le dit billet comme partie du paiement, et pour le paiement de la balance du dit billet, la Compagnie retiendra comme sûreté collatérale une pareille somme d'actions sur lesquelles dix pour cent est payé.

6 Juin.

Le Directeur-Gérant a déclaré que, nonobstant le privilége que le comité lui accordait en acceptant ses billets avec endossement de 10,000 pour les bonds de C. de fer, il était heureux d'informer le comité qu'il avait ce jour fait un autre paiement de $5,500 en accompte sur les bonds et qu'il avait aussi endossé cette somme sur le billet. Ce rapport fut reçu avec une grande approbation.

Sur le dos du billet donné par votre Gérant en paiement de ces bonds, il avait endossé le mémoire extraordinaire suivant ce qui fut fait avec intention de fraude.

Mémoire sur le dos du Billet Promissoire de **$38,000,** *donné par E. H. Goff pour les bonds du C. de fer.*

COPIE DU BILLET.

$38,000. Montréal, 21 Mai 1877.

A demande, je promets payer à la Cie. d'Assurance Agricole du Canada, à son bureau à Montréal, trente-huit mille piastres pour valeur reçue.

No. 502. (Signé), E. H. GOFF.

ENDOSSEMENT.

1877.		
28 Mai.	Payé en accompte	$4,690.00
29 Mai.	Payé en accompte	5,310.00
		$10,000.00
4 Juin.	Payé en accompte	200.00
		$10,200.00
5 Juin.	Payé en accompte	5,300.00
		$15,500.00

MÉMO.

Ce billet est donné à la Compagnie pour $38,000 des bonds du C. de fer M. P. et B., le Bureau des Directeurs m'ayant autorisé à prendre de la Compagnie les bonds au même prix payé, savoir : 75 centins dans la piastre, et remettre la même somme en actions de 10 pour cent de la Compagnie, savoir : $28,500, mais comme il est discutable qu'une Compagnie puisse acheter ses propres actions, je signe et donne ce billet sur l'assentiment des directeurs que je ne serais pas appelé à le payer, et qu'il représentera seulement un pareil montant d'actions que la Compagnie possèdera comme collatérales, savoir : $28,500. Je donne ce billet pour les bonds au pair, mais il est entendu qu'il représente seulement les bonds.

(Signé), E. H. GOFF.

En découvrant ce mémoire et étant persuadé qu'il affectait la valeur du dit billet, je suis allé trouver votre ex-Gérant et lui ai demandé de me donner un nouveau billet ou la possession des bonds jusqu'à ce que l'affaire fut placée dans son état propre, mais il refusa disant que le momo. était en accord avec le marché. Je vous en laisse la comparaison avec les résolutions.

Sur le billet est endossé un paiement de $5,310 qui fut fait à la Compagnie le 29 mai, et votre Gérant a retiré $4,000 le même jour, un autre paiement de [illegible] le 5 juin 1877, endossé sur le dos comme fait à la Compagnie fut aussi fait par votre Gérant, vous donnant cet argent et achetant de vous alors ou antérieurement les bonds de St. Paul d'Abbotsford pour la valeur de $5,400.

Votre ex-Gérant dans sa lettre aux actionnaires, déclare qu'il fut obligé d'acheter des débentures, etc., pour les fins de finance. Un examen des livres de la Compagnie montrera que ce n'était pas le cas, qu'au contraire la possession et l'acquisition de tant de bonds ou débentures irréalisables ont causé la plus grande partie des troubles financiers de la Compagnie. Il y a actuellement d'échue sur le prix de vente des bonds de chemin de fer assumés par votre ex-Gérant la somme de $22,500, qui, si elle était payée, placerait la Compagnie dans une position à satisfaire au-delà les porteurs de traites échues pour pertes par le feu.

Je viens maintenant au fonds-capital de la Compagnie.

Je présente un état de la position actuelle de cette affaire sur des feuilles séparées, étant trop long pour insertion, qui montrent que le nombre d'actions émises, était le 6 décembre, de $11,583, et que le montant dû pour faire le capital payé à 30 pour cent était d'à peu près $165,265, non compris le surplus d'actions émises.

Un compte, celui de Barthe, agent de change, montre dans les livres de la Compagnie comme si on avait survendu 10 parts de 10 pour cent payées et 20 parts de 100 pour cent payées. On devrait s'enquérir de cette affaire immédiatement.

L'action hâtive de réduire le capital de la Compagnie (d'après les termes de la résolution des actionnaires à la dernière assemblée annuelle) d'un montant nominal d'un million de piastres

à un montant tout payé de deux cent cinquante mille piastres, a produit une complication malheureuse qui requierra l'attention immédiate de votre bureau pour rectifier la chose afin de rendre justice à toutes les parties intéressées.

Depuis et après mai 1876, et entre cette date et janvier 1877, des *scriptes* pour capital payé aussi, ont été émis ou permis sans bénéfice correspondant pour le fonds capital de la Compagnie. Dans plusieurs cas, ces émissions ou transports furent retournés ou remplacés, mais il existe encore une balance.

22 mai 1876.—Une émission sans autorité de cent parts à la Banque de Commerce, probablement pour prélever de l'argent, mais on ne trouve aucun mémoire du but ou des résultats dans les livres de compte de la Compagnie.

30 juin 1876.—Une émission de 351 parts dans le but d'acheter les bonds de Trois-Rivières, dont la communication en fut donnée au bureau deux mois après, savoir le 7 septembre.

J'ai déjà pleinement expliqué cette émission dans mes remarques antérieures sur les bonds et débentures.

20 juin 1876.—Une émission de 50 parts à la Banque de Commerce, pour couvrir l'escompte d'un billet d'accomodation.

8 août 1876.—Une émission de 15 parts à un nommé Brown. On ne trouve aucun mémoire du bénéfice que la Compagnie a pu retirer de cette émission.

27 août 1876.—Une émission de cent parts à la Banque Union pour une avance de $5,000, créditées quand reçues et chargées, quand payées au compte de votre Gérant.

Le 29 août, votre gérant, afin de les mettre correctes autant que possible, a déposé son billet promissoire pour $45,000, étant neuf appels sur cinq cents parts tirés du capital de dix pour cent.

13 septembre. Une émission de cinq cents parts à Barthe et par Strathy subséquemment à la Banque de Commerce pour une avance d'entre 29 ou $35,000 pour lesquelles votre Compagnie n'a retiré aucun bénéfice, et qui (les parts) sont encore en la possesion de la banque comme sûreté collatérale pour une dette avec laquelle la Compagnie n'avait rien à faire, quoique son nom ou acceptation ait été engagée pour $10,000 de cette dette, sur une prétendue résolution du bureau qui n'a jamais été confirmée, et qui fut énergiquement combattue par les

membres qui paraissent avoir été présents, d'après le livre de délibérations de la Compagnie.

De l'argent reçu de la Banque de Commerce, à peu près à cette date, tel qu'il appert par le livre du comptant, $22,500 fut payé en acompte du billet promissoire de $45,000 déjà mentionné comme ayant été déposé pour rectifier des irrégularités antérieures. La balance de ce billet promissoire n'a jamais été payée.

Cette sur-émission fut en partie équilibrée par le retour de quelques unes des parts en premier lieu mentionnées, par une balance des parts émises par rapport aux bonds de Trois-Rivières autorisées le 7 septembre, mais une partie n'a encore été équilibrée par rien.

11 octobre 1876. Une sur-émission à un nommé Walters de cent parts, dont la Compagnie n'a reçu aucun bénéfice quelconque. Ces parts, après avoir passé par une ou deux mains, furent à la fin retournées le 7 janvier par Moat.

Toutes ces émissions étaient du capital qu'on disait être payé cent centins dans la piastre, et comme les parts ou n'existaient pas, ou étaient émises sans être payées, et comme l'usage qu'on en a fait ne paraît pas l'avoir été pour le bénéfice ni dans les intérêts de la Compagnie, c'est pour le moins, une matière de grave censure.

Je n'ai pas besoin de récapituler l'action prise par rapport à ce qu'on appelle les actions remises, vû qu'elle n'est en accord ni avec les instructions des actionnaires telles que rentrées dans le livre de délibérations de la Compagnie ni avec le procédé légal nécessaire, ni avec l'arrangement que devait suivre votre gérant, d'après les intentions des directeurs par rapport à l'application des fonds venant des 15 pour cent réalisés par l'échange. Les 15 pour cent auraient dû rapporté à peu près $60,000 au moins, dont 10 pour cent ou à peu près $40,000, appartenaient à la Compagnie et auraient dû être placées dans ses fonds, pour l'appel fait, mais comme votre gérant a emporté deux livres ayant rapport à ces transactions d'échange (et quoiqu'il m'ait promis de me les laisser voir, il ne l'a pas fait), je ne puis pas arriver plus près du montant reçu.

Dans un cas au moins, quelques parts ont été annulées, et les parties déchargées. Je ne puis dire par quelle autorité cela fut fait. Il y a des parts sur lesquelles rien n'a jamais été payé.

CONCLUSION.

Sans faire aucune remarque sur les primes reçues ou sur le tarif, ou sur le fait du très-grand montant de primes reçues en billets promissoires, ni sur le besoin apparent de diligence dans leur collection ou sur le montant de perte par le feu, je n'hésite pas à dire en terminant que les affaires de la Compagnie ont été très mal administrées, que le crédit, l'avoir et les garanties de la Compagnie ont été employés sans autorité pour d'autres fins que la poursuite des intérêts de la Compagnie, ou de son avantage. Je suis d'opinion que la conduite dispendieuse des affaires de la Compagnie est la cause entière de sa présente condition critique, et qu'une grande partie de ses difficultés vient de complications avec des affaires qui ne la concernait pas et pour lesquelles elle n'a reçu aucue bénéfice quelconque, ajoutant la non-réception des fonds qui auraient dû découler du second versement. Avec ce rapport je vous présente une feuille de balance accompagnée de quelques remarques concernant la position présente de la Compagnie.

Le tout respectueusement soumis
par votre tout dévoué,

PHILIP S. ROSS,
Auditeur.

Montréal, 18 janvier 1878.

---

6 Decembre, 1877.

ETAT DES COMPTES DU REVENU.

1er Janvier 1877 au 6 Décembre 1877.

Recettes.—			
Primes, Comptant et Billets		$102,001.73	
Intérêts		1.57	
			$102,003.30
Deboursements.—			
Pertes par le feu payées		$83,290.80	
Dépenses pour les régler		3,921.07	
Primes retournées pour Polices annulées		4,534.21	
Commission payée		16,075.31	
Compte de dépense générale	$1,095.86		
Escompte	1,789.89		
Intérêt	436.23		

Frais de poste	912.35		
Télégraphe	370.71		
Impression	4,410.04		
Papeterie	1,369.13		
Avertissement	6,885.21		
Salaire	10,594.80		
Honoraires des Directeurs	60.00		
Dépenses légales	2,802.87		
Loyer	2,479.37		
		$42,206.46	
			150,024.85
Excédant de la dépense sur le Revenu			$48,024.55

6 Decembre, 1877.

COMPTE DE PROFIT ET PERTE.

6 Décembre 1877.

Dr.

A l'excédant de la dépense sur le Revenu pour cette année tel que montré	$48,024.55	
Montant soustrait, étant des pertes sur divers	362.23	
Dividendes payés et versements No. 1 et 2 non payés	702.36	
Pertes sur investissements vendus cette année d'après la liste	13,730.00	
	$62,819.24	
Intérêt accru dans l'état de l'année dernière, renversé	3,728.48	
		$66,547.72

Cr.

Par Balance comme surplus dans l'état de l'année dernière	1,441.51
Déficit net dans les livres de Cie	$65,106.21

6 Decembre 1877.

ETAT DES AVOIRS ET DES OBLIGATIONS.

Obligations.

Compte du Fonds Capital comptant	$196,676.00		
Billets Rec.	26,579.00		
		$223,255.00	
Dividendes non payés No. 1	72.39		
do do do 2	382.96		
			455.35

Salaires au 1er décembre per mémo	205.18	
Balance d'Agences par liste	162.32	
Divers créanciers par liste	528.28	
do do do	1,213.88	
do do do	13,723.45	
		$239,543.46
Compte de loyer et dépense au 1er février		2,696.21
		$242,239.67

AVOIR.

Balances d'Agences		$ 30,612.11	
Comptant en mains		237.12	
Billets Recevables, Assurance	$15,041.06		
do Capital	26,579.00		
do Généraux	22,566.60		
		64,186.66	
Débentures municipales		64,400.00	
Compte de meubles ou fourniture		8,085.81	
Compte de suspension		221.60	
Divers débiteurs, par liste		8,390.16	
			177,133.46
Déficit montré par les livres de la Compagnie			$ 65,106.21

6 DÉCEMBRE 1877

ÉTAT SUPPLÉMENTAIRE

(Montrant l'état véritable des affaires.)

Au déficit net dans les livres de la Compagnie			$ 65,106.21
Ajoutez			
Traites pour pertes par le feu non payées	$13,654.14		
Pertes par le feu ajustées pour paiement	17,381.65		
do do rapportées non ajustées, montant supposé des dommages	26,107.00		
do do disputées	14,300.00		
		71,443.59	
Compte de suspension		221.60	
Réduction sur le compte de meubles ou fourniture		6,500.00	
Dépenses légales estimées		1,500.00	
			79,665.19
Déduction sur les bonds, réduisant au prix coûtant	$ 18,065.00		
Moins erreur dans le compte du Ledger		1,200.00	
			16,865.00
			$161,636.40

Perte estimée sur les balances d'agences	$ 15,000.00	
do Billets Recevables, assurance	8,000.00	
do do capital	500.00	
do divers débiteurs	2,000.00	
do dépense de liquidation	5,000.00	
		30,500.00
Acceptation d'obligations indirectes de la Compagnie		23,200.00
Billets Payables		350.00
Billets Recevables en escompte, supposés méchants		842.73
Compte de E. H. Goff pris comme bon avoir		49,000.00
Total		$265,529.13

6 Décembre 1877

RESSOURCES SUPPOSÉES DE LA COMPAGNIE POUR RENCONTRER LE DÉFICIT SUPPOSÉ.

Dû par divers pour amener les appels au paiement de 30 pour cent	$ 49,665.00	
		$ 49,665.00
Dû par E. H. Goff, sur actions de 10 pour cent	$ 45,300.00	
Dû par E. H. Goff, pour sur-émission d'actions de 100 pour cent	15,700.00	
Dû par E. H. Goff, sur actions transportées pour faire 30 pour cent	86,000.00	
		147,000.00
Bonds ou débentures entre les mains du Gouvernement, au prix coûtant		48,735.00
		$245,400.00
Déficit à rencontrer pourvu que les avoirs de la Compagnie soient réalisés à l'estimation que j'ai établie d'eux dans mes états supplémentaires		$ 42,274.13

Je crois qu'il est plus que probable, cependant, qu'un appel de 20 pour cent devra être fait.

Si, au contraire, M. Goff payait tout ce qu'il doit à la Compagnie, à peu près $200,000, qui comprends les appels de 30 pour cent comme les autres, on retournerait un montant considérable aux actionnaires sans autres appels.

Si les actionnaires des 25 pour cent payaient 5 pour cent de plus, la Compagnie pourrait passer à travers la difficulté, vu que cela amènerait la confiance et rendrait la collection plus aisée.

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.